7 RUE JEAN ZAY Lyon Sud ENCHERES 69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - www.lyonsud.com - contact@lyonsud.com - N° d'agrément 2002-376

Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres DOUROUX & DUMAS

INFORMATIQUE
PETIT ET GROS ELECTROMENAGER – TELEPHONIE
Lundi 8 janvier 2016 à 14h30 - Exposition de 14h à 14h30

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Définition

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L .321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

Article 2 - Généralités

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.
Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.
Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.
Le fait de porter une enchère, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.
Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

Article 3 - La vente

3.1 Généralités

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant.
Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre ***« F »***, signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.
L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.
Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.
Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.
Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.
En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot ***« adjugé »,*** ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.
Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.
La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

3.2 Police de la vente

Le commissaire-priseur veille au bon déroulement de la vente. Il se réserve le droit de réunir, séparer ou retirer tout lot de la vente, de modifier en qualité et quantité les informations portées sur le catalogue de vente. Il assure la police de la vente et se réserve le droit d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Article 4 – Garanties

4.1 Garanties du vendeur

Le vendeur garantit à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.
Le vendeur indemnisera la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

4.2 Garanties de la SVV

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.
La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.
Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.
Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.
L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).
Un compte-rendu de l'état de conservation des oeuvres peut être demandé au commissaire-priseur.
Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.
Certains matériels sont vendus avec la lettre ***« F »,*** mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.
Par ***« test »*** et ***« état de fonctionnement »,*** il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.
Lorsque la lettre ***« NT »*** est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est ***« non testé »*** et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.
Lorsque la lettre ***« PP »*** est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu ***« pour pièces »*** et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.
Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions ***« F », « NT »*** ou ***« PP ».***
Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre ***« F »*** et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.
En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.
En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.
Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Article 5 - Le paiement

5.1 Modalités de paiement

La vente est conduite en Euros.
Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.
Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.
Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.
Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.
L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

5.2 Frais en sus du prix d'adjudication

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.
Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.
A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.
Pour les objets acquis via live.interencheres.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication.
Les modes de paiement peuvent être :
- En espèces jusqu'à 1000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.
- Par chèque de banque certifié, une pièce d'identité est exigée ou par chèque accompagné d'une lettre accréditive.
- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.
L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.
Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.
Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.
Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, ***« à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant »*** ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- le paiement du prix d'adjudication ou :
° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- des frais de magasinage ou de garde-meubles.
En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 €uros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.
La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.
La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.
La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habituels de justifier au moins 48 heurs avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.
7.1 Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.
Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.
Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.
Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.
A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.
7.2 Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer.
A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.
Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.
Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.
Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.
Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.
Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.
Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.
La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.
7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interencheres.com
La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interencheres.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

Article 8 – Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.
Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.
Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.
Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.
La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.
Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.
En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot ***« adjugé »,*** ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.
Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.
Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.
Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente.
En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui parait la plus opportune.
Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieur d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.
Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.
La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.
L'adjugé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.
L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.
Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.
En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.
Pour enchérir en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interencheres.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

Article 9 - Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.
Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.
L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.
Les lots adjugés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.
L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.
Expédition des objets :
- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.
- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.
- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.
- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.
- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.
- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.
- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet

Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :
Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC
Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.
Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.
L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.
Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.
L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.
Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé ne sont pas vendus avec l'objet.
Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.
L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.
Les machines et matériels ***« non conformes »*** sont vendus inaptes à la production.
Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.

Ces matériels pourront être vendus soit :
Catégorie 1 : A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.
Catégorie 2 : A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation
Catégorie 3 : A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.
Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.

Article 12 – Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

Article 13 – Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site www.lyonsud.com, ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

Autres dispositions – Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.
Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

N°	DESIGNATION	T
1	LOT DE 10 PIECES VETEMENTS DIVERS FEMME / REF 23	NT
2	LOT DE 10 PIECES CHEMISES HOMME / REF 49	NT
3	TAPIS D´EVEIL BEBE / 64	NT
4	CLAVIER + SOURIS	NT
5	CASQUE AUDIO	NT
6	CASQUE AUDIO	NT
7	CASQUE AUDIO	NT
8	CASQUE LOT DE 3 PIECES	NT
9	ALIMENTATION PC OCZ	NT
10	ALIMENTATION PC OCZ	NT
11	ALIMENTATION PC ANTEC	NT
12	BOITIERS PC	NT
13	BOITIERS PC	NT
14	DISK STATION NAS	NT
15	DISQUE DUR EXTERNE	NT
16	DISQUES DURS 3000GO	NT
17	DISQUES DURS 3000GO	NT
18	DISQUES DURS 2000GO	NT
19	DISQUES DURS 2000GO	NT
20	DISQUES DURS LOT DE 3 PIECES	NT
21	DISQUES DURS LOT DE 3 PIECES	NT
22	CARTE VIDEO SAPPHIRE	NT
23	CARTE VIDEO SAPPHIRE	NT
24	CARTE VIDEO SAPPHIRE	NT
25	CARTES VIDEO LOT DE 3 PIECES	NT
26	CARTE MERE ASUS	NT
27	CARTE MERE ASUS	NT
28	CARTE MERE MSI	NT
29	CARTE MERE ASROCK	NT
30	CARTES MEMOIRES LOT DE 4 PIECES	NT
31	ACCESSOIRES DE JEUX	NT
32	ACCESSOIRES DE JEUX	NT
33	ACCESSOIRES DE JEUX	NT
34	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
35	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
36	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
37	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
38	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
39	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 5 PIECES	NT
40	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 15 PIECES	NT
41	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 15 PIECES	NT
42	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 15 PIECES	NT
43	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 15 PIECES	NT
44	ARTICLES MULTIMEDIA LOT DE 15 PIECES	NT
45	CAMERA	NT
46	ECRAN DE VIDEOPROJECTEUR	NT
47	ECRAN DE VIDEOPROJECTEUR	NT
48	AVERTISSEUR DE ZONE DANGEREUSE	NT
49	MONTRE CONNECTE	NT
50	AUTORADIO	NT
51	LECTEURS NUMERIQUES LOT DE 3 PIECES	NT
52	HAUT PARLEUR	NT

53	ENCEINTE BLUTOOTH	NT
54	ENSEMBLE ENCEINTES CABASSE	NT
55	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO INTEL CELERON N2840 2.16GHZ 4GO - 500GO INTEL HD GRAPHICS WINDOWS 8.1 ECRAN CASSE	F
56	ORDINATEUR PORTABLE HP CENTRINO DUO 1.6GHZ - 2GO - 80GO ECRAN 14 POUCES	F
57	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO AMD A8 -6410 2GHZ - 4GO - 1000GO WINDOWS 8 ECRAN 15 POUCES ECRAN CASSE	F
58	ORDINATEUR PORTABLE HP	NT
59	ORDINATEUR PORTABLE HP	NT
60	ORDINATEUR PORTABLE HP	NT
61	HOTTE ROBLIN ILOT CYLINDRIQUE /2 BLANC	F
62	LAVE VAISSELLE TOUT INTEGRABLE AEG F65040VI1P« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
63	REFRIGERATEUR INTEGRABLE 88CM FBA15020SA« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
64	REFRIGERATEUR CONGELATEUR AMERICAIN COMBINÉ NOIR GENERAL ELECTRIC - MODELE PROFILE PFCE1NJWADBB - MOTEUR HORS SERVICE	NT
65	HOTTE FAURE TRAPEZE FHC60131W« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
66	HOTTE CANDY ILOT CVMI95« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
67	HOTTE ROBLIN ILOT CYLINDRIQUE /2 BLANC	F
68	HOTTE ROBLIN ILOT CYLINDRIQUE /2 BLANC	F
69	HOTTE ROBLIN ILOT CYLINDRIQUE /2 BLANC	F
70	HOTTE CANDY CMB90X ASPIRATION DECO INOX 90CM« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
71	HOTTE ROSIERES TIROIR 60CM 500M3/H NR RHT650PN« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
72	HOTTE DECORATIVE 90CM EFC90400X1« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
73	HOTTE WHIRLPOOL AKR806IX« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
74	FOUR CANDY CATA PORTE LATERALE FHL647X« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
75	FOUR WHIRLPOOL PYROLYSE AKZM7870IX« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
76	MICRO ONDES CANDY MIC440TX INOX« PRODUIT SOUMIS A UN CERTIFICAT DE GARANTIE CONSTRUCTEUR »	F
77	ETENDAGE A LINGE	NT
78	ETENDAGE A LINGE	NT
79	COCOTTE MINUTE SEB	F
80	ARTICLE ELECTROMENAGER LOT DE 3 PIECES	NT

81	ARTICLE ELECTROMENAGER LOT DE 3 PIECES	NT
82	ARTICLE ELECTROMENAGER LOT DE 3 PIECES	NT
83	ARTICLE ELECTROMENAGER LOT DE 3 PIECES	NT
84	ARTICLE ELECTROMENAGER LOT DE 3 PIECES	NT
85	TABLETTE TACTILE	NT
86	TABLETTE TACTILE	NT
87	TABLETTE TACTILE	NT
88	TABLETTE TACTILE	NT
89	TABLETTE TACTILE	NT
90	TABLETTE TACTILE	NT
91	TABLETTE TACTILE	NT
92	TABLETTE TACTILE	NT
93	TABLETTE TACTILE	NT
94	TABLETTE TACTILE	NT
95	TABLETTE TACTILE	NT
96	TABLETTE TACTILE	NT
97	TABLETTE TACTILE	NT
98	TABLETTE TACTILE	NT
99	TABLETTE TACTILE	NT
100	TABLETTE TACTILE	NT
101	TABLETTE TACTILE	NT
102	TABLETTE TACTILE	NT
103	TABLETTE TACTILE	NT
104	TABLETTE TACTILE	NT
105	TABLETTE TACTILE	NT
106	TABLETTE TACTILE	NT
107	TABLETTE TACTILE	NT
108	TABLETTE TACTILE	NT
109	TABLETTE TACTILE	NT
110	TABLETTE TACTILE	NT
111	TABLETTE TACTILE	NT
112	TABLETTE TACTILE	NT
113	TABLETTE TACTILE	NT
114	TABLETTE TACTILE	NT
115	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 5S / 16 GB GRIS	NT
116	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 5S / 16 GB OR	NT
117	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 5 16 GB BLANC	NT
118	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 5C / 8 GB BLANC	NT
119	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4S 32 GB NOIR	NT
120	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4S 16 GB BLANC	NT
121	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4S 16 GB BLANC	NT
122	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4 32 GB NOIR	NT
123	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4 32 GB NOIR	NT
124	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4S 8 GB BLANC	NT
125	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4S 8 GB NOIR	NT
126	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4 16 GB NOIR	NT
127	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4 8 GB NOIR	NT
128	TELEPHONE GSM APPLE IPHONE 4 8 GB NOIR	NT
129	TELEPHONE GSM APPLE	NT
130	TELEPHONE GSM SONY	NT
131	TELEPHONE GSM SONY XPERIA SP	NT
132	TELEPHONE GSM SONY XPERIA E4G NOIR	NT
133	TELEPHONE GSM SONY XPERIA M2 BLANC	NT
134	TELEPHONE GSM SONY XPERIA M2 NOIR	NT
135	TELEPHONE GSM SONY XPERIA M2 NOIR	NT
136	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z1 / BLACK	NT
137	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z2	NT
138	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z2 NOIR	NT
139	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z2 NOIR	NT
140	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z2 NOIR	NT
141	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z2 NOIR	NT
142	TELEPHONE GSM SONY XPERIA Z3 NOIR	NT
143	IMPRIMANTE	NT
144	IMPRIMANTE	NT
145	IMPRIMANTE	NT
146	IMPRIMANTE	NT
147	IMPRIMANTE	NT
148	IMPRIMANTE	NT
149	IMPRIMANTE	NT
150	IMPRIMANTE	NT